

## ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 7 MAI 2002

### TRACTANDA

1. Procès verbal de l'assemblée communale du 22 janvier 2002 (Il ne sera pas lu, à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture.)
2. Comptes 2001 (ils ne seront pas lus, à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture)
  - a) comptes de fonctionnement
  - b) comptes des investissements
  - c) rapport de la Commission financière
  - d) approbation
3. Approbation du nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
4. Approbation du nouveau règlement du Foyer St-Joseph à Sâles
5. Remplacement de la chaudière du Foyer St-Joseph à Sâles
  - a) investissement
  - b) rapport de la Commission financière
  - c) approbation
6. Informations sur divers dossiers
7. Divers

**Présidence:** M. Gérald Guillaume, syndic

**Membres présents:** 69

**Scrutateurs:** **MM. Michel Descloux** (Haut des Roches, à Romanens) et **Marc Brodard** (Sâles) ainsi que **Mme Hélène Moret** (Sâles)

Mardi 7 mai 2002, 20 h 02

En préambule à cette quatrième assemblée de la nouvelle Commune de Sâles qui recense, ce jour, 1244 âmes, **M. Gérald Guillaume** remercie l'assistance pour sa participation et l'intérêt qu'elle marque à la vie de notre Commune. Depuis 13 mois, le Conseil communal s'attache à gérer les dossiers par priorité. Il remercie ses collègues de l'exécutif pour leur engagement et

leur enthousiasme ainsi que les collaborateurs communaux au sortir d'une première année bien remplie.

**M. le syndic** fait remarquer que l'assemblée communale a été valablement convoquée.

**M. Jean-Pierre Oberson** (Maules) souhaite ajouter un point «discussion» au point 3 de l'ordre du jour.

**M. Gérald Guillaume** lui rappelle que chaque point est suivie d'une discussion et qu'il y a place pour les questions.

Aucune modification n'est donc portée à l'ordre du jour.

Pour la bonne marche de l'assemblée, **M. le président** prie les personnes qui ne sont pas citoyens (ennes) actifs de la Commune de Sâles de s'abstenir de voter.

Aucune personne ne se manifeste.

## **1. Procès verbal de l'assemblée communale du 22 janvier 2002**

Il est approuvé à l'unanimité, sans aucune remarque.

## **2. Comptes 2001**

### a) comptes de fonctionnement

**M. Gérald Guillaume** précise que le bénéfice est de Fr. 77'827.-- après des amortissements extraordinaires d'environ Fr. 90'000.--. Les amortissements obligatoires sont d'environ Fr. 115'000.--. Une provision de Fr. 25'000.-- a été constituée pour des charges extraordinaires en raison du premier exercice comptable. Elle n'a pas été utilisée. La marge d'autofinancement se monte à Fr. 308'280.--. Un résultat réjouissant qui confirme les estimations du Département des communes faites durant l'étude de la fusion des communes de la Paroisse de Sâles.

Le chapitre protection des eaux n'est couvert qu'à 60%. A terme, les communes devront couvrir intégralement ce chapitre.

La forêt laisse un bénéfice de Fr. 15'000.-- environ, malgré les effets de Lothar et l'élimination du bois attaqué par le bostryche.

La scierie de Maules dégage un bénéfice de Fr. 9'000.-- grâce à son importante activité en 2001.

Concernant l'impôt sur personnes morales, l'ancienne Commune de Sâles enregistre un montant supplémentaire de Fr. 55'000.-- pour l'année 2000.

Le bénéfice de l'exercice résulte d'une économie de charge de l'école, du déficit moins élevé que prévu du Foyer St-Joseph, à Sâles, et d'une rentrée d'impôts supérieure aux prévisions.

Les charges liées s'élèvent à 40% du budget. Notre classification en classe 6 relativise notre taux de charges liées.

## b) comptes des investissements

Utilisation de la subvention de fusion

Une partie de ces montants ont été utilisés en 2001 notamment pour couvrir l'aménagement de l'administration communale, les frais informatiques, pour payer certains travaux routiers d'urgence en juillet dernier, pour des amortissements et, enfin, pour créer une provision pour débiteurs douteux.

**M. Gérald Guillaume** fait remarquer que la dette par habitant se monte à Fr. 2'977.--. En comparaison, la dette moyenne des communes gruériennes atteint Fr. 4'921.--, selon des chiffres se référant à l'exercice 2000: «On se trouve à un niveau d'endettement tout à fait raisonnable», souligne **M. le président**.

## c) rapport de la Commission financière

Président et rapporteur de la Commission financière, **M. Jean-Claude Donzallaz** (Maules) souligne qu'à la suite de la mise en route de la nouvelle Commune, un travail considérable a été effectué par le Conseil communal et en particulier par la boursière communale. Il les remercie. Lors du contrôle des comptes de fonctionnement et d'investissements, la Commission financière n'a constaté aucune irrégularité. Toutes les pièces justificatives lui ont été fournies. De ce fait, elle propose à l'assemblée d'accepter les comptes de l'exercice 2001 et d'en donner décharge à l'exécutif.

L'assemblée peut s'exprimer:

**M. Jean-Claude Savary** (Sâles) s'inquiète de l'importante différence entre les chiffres du budget et ceux des comptes, s'agissant du poste Administration.

**M. Gérald Guillaume** lui explique que les chiffres des comptes comprennent le montant de la subvention de fusion.

**M. Marius Magnin** (Sâles) revient sur les Fr. 90'000.-- d'amortissements extraordinaires et demande si la législation cantonale fixe une limite.

**M. le syndic** informe que la commune doit opérer des amortissements sur des emprunts contractés, mais à concurrence de l'emprunt ayant permis de financer l'investissement, selon l'exigence de la loi: «Nous estimions que les amortissements prônés par le Département des communes n'étaient pas suffisants. Nous nous sommes basés sur les coûts réels des bâtiments. Avec ce système, nous avons des amortissements supplémentaires qui ont été arrondis à Fr. 90'000.--. Au cours des années à venir, nous aurons encore des amortissements complémentaires».

**M. Jean-Pierre Oberson** (Maules) relève que le poste Administration atteint 22,3% du total des dépenses. Cette proportion lui paraît élevée.

**M. le président** lui fait remarquer que sa question rejoint l'explication donnée précédemment à M. Jean-Claude Savary. Le poste Administration englobe la recette de la subvention de fusion, mais il faut ensuite la ventiler dans les comptes appropriés. En outre, le poste Administration comprend les charges sociales des autres secteurs.

**M. Victor Borcard** (Maules) demande l'excédent de recettes du poste Approvisionnement en eau.

**M. Gérald Guillaume** répond qu'il est de Fr. 39'000.--. Ce montant a été attribué à une réserve qui a permis de faire l'une ou l'autre réfection.

d) approbation

Les comptes d'investissements et de fonctionnements 2001 sont soumis au vote à mains levées. Ils sont acceptés par 55 citoyens; aucune opposition; 3 abstentions.

### **3. Approbation du nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux**

**M. le président** formule quelques observations. Le projet de règlement résulte d'une harmonisation des quatre règlements en vigueur jusqu'alors. Il est le fruit de l'adaptation d'une version fournie par l'Etat de Fribourg (l'OPEN). Il précise en outre que ce règlement ne remet pas en cause la facturation des décomptes antérieurs.

Responsable du dicastère des eaux claires et eaux usées, **M. Gérard Perroud** dissèque les principaux points du règlement: «Les règlements de Maules, Romanens et Sâles étaient pratiquement similaires, souligne-t-il. Quelques minimes différences apparaissent avec celui de Rueyres-Treyfayes, qui a été concocté plus tard.» Il commente ensuite les principales modifications apportées au nouveau règlement, notamment sur l'avis de l'Office de la protection de l'environnement (OPEN).

**M. Gérald Guillaume** remercie M. Gérard Perroud pour ses explications et ouvre la discussion.

L'assemblée a la parole:

**M. André Descloux** (Maules), propriétaire d'une parcelle de 5000 m<sup>2</sup>, demande à combien lui revient sa taxe d'exploitation annuelle.

**M. Gérald Guillaume** lui répond qu'on peut faire le calcul.

**M. Arthur Richoz** (Maules) demande si la taxe de base est imposée par l'OPEN.

**M. Gérard Perroud** répond par l'affirmative. Une taxe doit couvrir les frais financiers et une autre les frais de fonctionnement. La taxe doit être proportionnée à l'infrastructure nécessitée et de citer l'exemple d'une parcelle de 5000 m<sup>2</sup>.

**M. Arthur Richoz** estime que les différences d'indice entraînent une inégalité de traitement.

**M. Gérald Guillaume** souligne que l'OPEN incite les communes à la pondération via l'indice d'utilisation.

**M. Jean-Marie Pasquier** (Maules) revient sur la taxe de raccordement et estime inégal le système de pondération d'indice. Il cite l'exemple d'une construction en zone 0,25 et d'une autre en zone 0,50.

**M. Gérard Perroud** rétorque qu'il y a davantage de surface utilisable et donc d'appartements constructibles lorsque l'indice est de 0,50.

**M. le syndic** ajoute que le réseau de la STEP à Romont a été dimensionné en fonction des terrains constructibles. Il est facile de dire qu'on ne veut plus construire.

**M. Arthur Richoz** estime que les frais d'entretien ne varient guère quel que soit le diamètre du tuyau.

**M. Gérald Guillaume** rappelle que cette taxe d'exploitation est perçue pour le renouvellement des installations, y compris la STEP de Romont.

**M. Jean-Pierre Oberson** aimerait savoir par quoi sont couverts les frais de construction du réseau public.

**M. Gérard Perroud** le renvoie à l'article No 20 du règlement communal. Les ressources sont les suivantes: les émoluments administratifs, les taxes uniques (taxe de raccordement et charge de préférence), les taxes périodiques (taxe de base, taxe d'exploitation, taxes spéciales) et les subventions et autres contributions de tiers.

**M. Bernard Oberson** (expert-comptable, Maules) estime pour sa part qu'on est en train de transformer la taxe du pollueur-payeur en un impôt sur la propriété foncière.

**M. Gérard Perroud** précise que la taxe de base doit financer les frais financiers.

**M. Gérald Guillaume**, à titre personnel, se range à l'avis de M. Bernard Oberson, mais il rappelle que c'est l'OPEN qui impose ce type de règlement.

**M. Bernard Oberson** regrette ce fait, expliquant que toutes les eaux de récupération ne filent pas à la STEP de Romont.

**M. Damien Morand** informe que ce type de règlement anticipe le financement des futurs bassins de rétention d'eau à aménager en fonction du nouveau PGEE.

**M. le syndic** explique que l'évacuation des eaux doit être couverte à 100% par les propriétaires.

**M. Thierry Andrey** (Maules) estime que la Commune joue trop sur le virtuel et de citer son cas personnel.

**M. Jean-Claude Savary** (Sâles) intervient en tant que membre du comité de l'AIMPGPS. Il différencie le réseau public construit par la STEP de Romont et le réseau communal. Il explique le mode de calcul des coûts, avant de conclure qu'il estime que la taxe de Fr. 3'500.-- par unité locative est trop élevée à son goût.

**M. Bernard Oberson** estime exagéré d'évaluer quatre appartements par ferme.

**M. Gérald Guillaume** explique que c'est un règlement communal et général et qu'il ne saurait être taillé propriétaire par propriétaire.

**M. Jean-Pierre Oberson** détaille sa facture actuelle et trouve énorme celle qui découlerait du nouveau règlement. Il demande une équité en mettant tout le monde à 1000 m<sup>2</sup> comme les agriculteurs.

**M. Gérald Guillaume** rappelle que l'épuration coûte cher et que la taxe va encore augmenter à Fr. 2.--, voire Fr. 3.--.

**M. Jean-Marie Pasquier** invite à trouver une solution plus équitable que celle proposée dans ce règlement.

**M. Michel Descloux** (buraliste postal, Romanens) s'inquiète de l'échelonnement de l'augmentation de la taxe jusqu'aux maxima.

**M. le syndic** assure que cette augmentation sera progressive. Les réserves ne seront pas constituées avant quatre ans, après reprise des investissements de l'AIMPGPS. Il est difficile, en revanche, d'établir une planification.

**M. Victor Borcard** (Maules) souligne l'immense travail de présenter un tel règlement. Cependant, il regrette le déficit d'informations: «Celles-ci ne surgissent que durant la séance. Il aurait fallu informer les propriétaires sur les incidences de ce règlement.» Et de se référer à l'entrefilet paru dans le bulletin communal, une information qu'il juge insuffisante: «On manque de recul pour vous donner le blanc-seing, dit-il. Il convient d'utiliser la marge de manœuvre que nous laisse l'OPEN.» Il demande le renvoi de l'objet et une séance d'informations spécifique sur ce sujet.

**M. Gérald Guillaume** ne peut l'accepter. Il rappelle que les documents relatifs à cet objet étaient à disposition à l'administration communale: «Certains ont demandé des copies du règlement et les ont obtenues. Ce règlement est présenté selon le mode habituellement utilisé dans les anciennes communes et également dans la nouvelle Commune ».

L'approbation du nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux est soumise au vote à mains levées.

**Résultat du vote:** 32 approbations; 33 oppositions; 4 abstentions.

Le règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux est refusé.

#### **4. Approbation du nouveau règlement du Foyer St-Joseph à Sâles**

**M. le président** souligne la nécessité d'instaurer de nouveaux statuts, après la dissolution, l'été dernier, de l'Association intercommunale du Foyer St-Joseph.

**Mme Georgette Fragnière**, membre du Conseil de direction du Foyer St-Joseph et responsable des dicastères des affaires sociales et de la santé, parcourt le règlement et ses principaux points. Elle met le doigt sur les différences notoires par rapport au précédent règlement. Elle termine en soulignant que la médicalisation partielle surviendra en 2004, voire en 2005.

**M. le syndic** remercie Mme Georgette Fragnière pour sa présentation et invite l'assemblée à s'exprimer.

Les débats sont ouverts:

Aucune intervention.

Le nouveau règlement du Foyer St-Joseph à Sâles est soumis au vote à mains levées. Il est approuvé par 69 citoyens; aucune opposition ni abstention.

## **5. Remplacement de la chaudière du Foyer St-Joseph à Sâles**

### a) investissement

Bien que pas prévue dans le budget 2002, cette dépense de Fr. 36'000.-- est présentée aux citoyens vu le caractère d'urgence de l'objet.

Responsable du dicastère des bâtiments, **M. Jean-Marc Seydoux** explique les raisons de cet investissement. Il souligne que cette chaudière, vieille de 30 ans, cause des soucis depuis deux ou trois ans: «L'eau chaude est déficiente. Il y a eu une alarme en mars dernier et il a été constaté que sa consommation de mazout est excessive de quelque 25%».

**M. Gérald Guillaume** remercie M. Jean-Marc Seydoux pour ses explications. Il précise qu'aucun emprunt ne sera contracté: «La facture sera payée par la trésorerie courante.»

### b) rapport de la Commission financière

Rapporteur de la Commission financière, **M. Jean-Claude Donzallaz** (Maules) invite les citoyens à approuver cet investissement d'extrême urgence.

Parole à l'assemblée:

Aucune intervention.

### c) approbation

Soumis au vote à mains levées, le remplacement de la chaudière du Foyer St-Joseph à Sâles est accepté par 69 citoyens; aucune opposition ni abstention.

## **6. Informations sur divers dossiers**

**M. le syndic** dispense quelques informations sur les dossiers suivants:

### **Abri PC de Maules**

Ensuite du recours contre l'Assemblée communale du 9 octobre 2001, portant sur le renvoi du projet d'abri PC de Maules, rejeté par le Préfet de la Gruyère, les quatre citoyens ont saisi le Tribunal administratif du canton de Fribourg. A ce jour, le jugement n'est pas rendu. «Nous attendons ce jugement en toute sérénité», conclut-il.

### **Rectificatifs d'impôts à Sâles**

Vu la masse de travail, il n'a pas été possible d'envoyer ces rectificatifs d'impôts plus tôt. Priorité a été donnée au village de Romanens. Ces rectificatifs seront effectués dans le courant mai et calculés avec intérêt.

### **Aménagement du quartier Les Mosses II, à Sâles**

Les comptes finaux dégagent un bénéfice de Fr. 479'062,25 pour un coût total de Fr. 791'167,75. Le budget voté en 1999 prévoyait Fr. 872'000.-- de charges et Fr. 1'068'000.-- de recettes.

### **Bourses communales d'études et d'apprentissage**

L'aide communale annuelle sera harmonisée à l'échelon de la nouvelle Commune. Elle se montera à Fr. 200.-- pour chaque apprenti et étudiant qui en fait la demande. Cette bourse sera augmentée à Fr. 400.-- si la personne perçoit la subvention cantonale. Les paiements s'effectueront rétroactivement pour l'année 2001 à toutes demandes formulées avant le 31 décembre 2002. Une information paraîtra dans ce sens dans le prochain bulletin communal.

### **Le point sur les terrains à bâtir**

**M. Gérald Guillaume** donne lecture du nombre de parcelles communales à bâtir par village et constate que la Commune sera bientôt à cours de terrains. Une étude du plan d'aménagement local (PAL) devrait débiter cet automne. Il faut compter trois ans pour la mener, selon les prévisions les plus optimistes.

## **7. Divers**

**M. Jean-Marie Pasquier** (Maules) explique qu'il s'est abstenu lors du vote sur les comptes 2001. Il exprime un certain manquement dans le contrôle financier, en évoquant une taxe immobilière sans rappel, la taxe de déchets et l'absence de ramassage de déchets encombrants. «Ce n'est pas un service rendu aux citoyens des villages extérieurs», estime-t-il. Il évoque aussi une personne domiciliée à Maules depuis un an et demi qui n'a pas été sollicitée pour payer d'impôts.

**M. Gérald Guillaume** répond que, bien que sollicité, le service cantonal des contributions n'a pas donné les renseignements nécessaires sur les nouveaux contribuables. Une estimation de ces impôts à encaisser a néanmoins été prise en considération dans les comptes 2001. «Les questions que vous avez soulevées au Département des communes n'ont débouché sur aucun reproche en ce qui nous concerne. Pour les déchets encombrants, le système actuel de la déchetterie a généré beaucoup de points positifs. Le terme «manquement» n'est pas approprié. Durant l'année 2001, on a fait que de rattraper le retard lié à la fusion. Quant à la gestion de la trésorerie, elle est constamment alimentée avec le nouvel échelonnement des acomptes d'impôts. Ca nous permet même d'utiliser ces fonds à bon escient. Concernant l'informatique, il s'agit d'une nouvelle donne qui a là aussi nécessité un travail supplémentaire, excepté pour le contrôle des habitants de Sâles qui était déjà introduit sur le système actuel. Enfin, priorité a été donnée depuis mars au bouclage. Les débiteurs récalcitrants seront sollicités très prochainement.» **M. le syndic** remercie aussi les personnes qui ont exprimé leur compréhension.

**Mme Marie-Rose Mazzocato** (Sâles) demande si la commande groupée du mazout sera renouvelée.

**M. Jean-Marc Seydoux** lui répond par l'affirmative en indiquant qu'une demande a déjà été faite en mars – avril lorsque les prix montaient. Une commande sera passée durant l'été pour le remplissage en vue de l'hiver. Des avis aux piliers publics informeront la population.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** clôt cette assemblée communale sur le coup de 22 h 38, non sans avoir remercié l'assistance pour son intérêt au ménage communal. Il l'invite à faire part de ses avis au Conseil communal et à l'administration communale.

La soirée se termine par l'habituel verre de l'amitié.

Le secrétaire



Le syndic

